



Coûts maîtrisés...

La maîtrise des coûts de collecte et de traitement est fondamentale pour les collectivités et syndicats qui en ont la charge. Et pour nous, usagers, qui payons chaque année la taxe finançant ces dépenses (TEOM). Trier toujours davantage et toujours mieux est un impératif : les recettes obtenues de la vente de matières recyclables aident à contenir l'augmentation des coûts de gestion ; la diminution des tonnages de déchets ménagers peut réduire ainsi les frais de collecte...

Comme les particuliers, les professionnels sont mis à contribution avec une tarification unique sur l'ensemble de la Dordogne pour leurs dépôts en déchèterie et avec la redevance spéciale, appliquée (ou non) pour les déchets collectés en porte à porte.

...et recettes mutualisées

La taxe environnement (éco-tax) anticipe les coûts de recyclage de tout produit mis sur le marché. Elle est indiquée sur certaines étiquettes (l'électroménager, la hifi...) et le sera bientôt sur d'autres (mobiliers).

« Avec la Responsabilité élargie du producteur (REP), à chaque type de produits correspond un éco-organisme qui collecte cette taxe et la reverse aux collectivités assurant la collecte et le traitement », explique Sylvain Marty (SMD3). Ces éco-organismes se multiplient. Parmi les plus récents : Dastri pour les déchets de soins des particuliers, Eco-DDS pour les déchets ménagers issus de produits chimiques, Eco-TLC pour le textile, linge, chaussure, etc.

Représentant des volumes importants de produits et matériaux entrant dans ces filières, l'échelon départemental est le plus pertinent pour négocier avec les éco-organismes et ensuite mutualiser les recettes entre les collectivités et syndicats locaux.

Plus d'un millier d'emplois directs en Dordogne

La gestion des déchets constitue un secteur d'activités réunissant plus d'un millier d'emplois directs générés par les collectivités, les syndicats locaux, le SMD3, les entreprises et les associations pour la collecte des déchets, la gestion des déchèteries, les sites de traitement, etc.

Dans les grandes entreprises, usines ou grande distribution par exemple, la gestion des déchets (jusqu'à leur commercialisation) ou des produits non consommés est devenue un métier.

La multiplication des filières

de traitement ou de recyclage et la nécessité de les déployer à proximité des lieux de production conduisent, comme dans le domaine des énergies renouvelables, à la création de petites entreprises.

Terrain privilégié pour l'insertion professionnelle

Les secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique ont su exploiter le potentiel d'activités et d'emplois.

Offrir des alternatives au tout jetable, lutter contre la surconsommation ou la

consommation du neuf : ces activités d'insertion reposent aussi sur un engagement. Elles donnent du travail à plusieurs centaines de personnes, les aidant à reprendre pied après des difficultés. La Tresse (Saint-Médard-de-Mussidan) valorise près de 85 % des tissus et vêtements récupérés par les associations caritatives ou déposés dans les déchèteries. L'activité des recy-

cleries est très présente en Dordogne avec ARTEEC (Marsac-sur-l'Isle) ou Le Tri-Cycle Enchanté (Bourdeilles et Sencenac) qui récupèrent,

décorent, réparent pour la revente aux particuliers ou pré-traitent pour des filières de recyclage de nombreux objets, meubles, matériaux.

Certaines structures comme Micro-Récup (APARE) réparent puis revendent du matériel informatique à petit prix. Autre activité, le démantèlement en déchèterie des meubles (séparation des matériaux constitutifs : verre, bois, acier...), permet d'augmenter le tonnage des produits recyclables. C'est l'activité des associations ASPP 24 (Vergt) ou Question de Culture (Bergerac). ■



Entreprise d'insertion, la Tresse valorise les tissus déposés en déchèteries

Un schéma départemental pour les déchèteries

Dès 1992, le schéma départemental des déchèteries envisageait un maillage complet du territoire. Un nouveau schéma de rénovation et d'optimisation des déchèteries a été réalisé et adopté par le Conseil général. 53 déchèteries sont réparties sur le

territoire. Ce schéma conditionne les aides versées à quatre objectifs :

Un service public de qualité et de proximité :

conserver le nombre d'équipements, inciter à la coopération entre les